

**Le Centre Hospitalier de Valence et le FIPHFP, signent une convention favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap**

**Le 28 mars 2019 à 15h00  
Au Centre hospitalier de Valence  
Salle des commissions**

L'insertion professionnelle des personnes handicapées est un enjeu social et sociétal portée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle met en avant le concept d'inclusion, qui prévoit notamment d'adapter l'environnement de travail au handicap.

Le Centre Hospitalier de Valence, s'inscrit dans une politique des ressources humaines éthique en faveur du handicap. Dans ce cadre, son action vise à prendre en compte les besoins de la personne en situation de handicap mais aussi son potentiel pour définir et organiser son parcours professionnel.

Afin d'être accompagné dans sa démarche et pour structurer sa politique inclusive, le Centre Hospitalier de Valence signe une convention de partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique (FIPHFP) pour la période 2019-2021. Dans ce sens, le Centre Hospitalier s'engage à mettre en œuvre différentes actions autour de trois axes :

- **L'information, la sensibilisation et la formation relative au handicap au travail** pour l'ensemble des agents de l'établissement. Par exemple en proposant des activités sur la thématique du handicap lors de la journée nationale du handicap ;
- **L'insertion des personnes en situation de handicap** et donc favoriser l'emploi direct et indirect. Par exemple en proposant des contrats d'apprentissage pour des personnes en situation de handicap ;
- **Le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap**. Par exemple en permettant à des personnes en situation d'inaptitude de financer du matériel de compensation ou d'engager une reconversion.

La convention entre les deux établissements permettra d'assurer un suivi de la politique des ressources humaines et des actions qui en découlent par le biais de bilan quantitatifs et qualitatifs auprès du CHSCT de l'établissement et du FIPHFP. Ils permettront de réadapter les actions prévues ou à prévoir.

Enfin, à l'issue des trois ans de conventionnement, un diagnostic de la politique institutionnelle et des actions mises en place sera effectué. Ce bilan sera l'occasion, pour le Centre Hospitalier de Valence, de réfléchir à l'avenir pour continuer à s'inscrire dans une démarche d'inclusion.

**Pour montrer son engagement et sa volonté, le Centre Hospitalier, en collaboration avec le FIPHFP, organise un évènement autour de la signature officielle de la convention le 28 mars 2019. Ce temps d'échange et de partage sera l'occasion d'entendre différents témoignages sur la thématique du handicap.**



### **Le FIPHFP, au service des employeurs publics**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertions des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74% en 2006 à 5,49% en 2017.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n°2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

### **Contact presse FIPHFP :**

Romain Jacquet – TBWA\Corporate – [romain.jacquet@tbwa.com](mailto:romain.jacquet@tbwa.com) – 06 87 28 88 37

### **Contacts presse du CH de Valence :**

Marie Laure PASCAL – Chargée de communication du Centre Hospitalier : 04.75.75.81.22 ou [mpascal@ch-valence.fr](mailto:mpascal@ch-valence.fr)

Elisa RATINET – Référente qualité de vie au travail du Centre Hospitalier : 04.75.75.78.40 ou [eratinet@ch-valence.fr](mailto:eratinet@ch-valence.fr)